

Le 16 octobre 2008

October 16, 2008

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Syndicat canadien des communications, de
l'énergie et du papier, local 130
et Yves Caza

Syndicat canadien des communications, de
l'énergie et du papier, local 130
and Yves Caza

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Pierre Dupuis

Pierre Dupuis

Intimé

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-016512-063, 2008 QCCA
837, daté du 1^{er} mai 2008, est rejetée avec
dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-016512-063,
2008 QCCA 837, dated May 1, 2008, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.